

Bonjour,

Tout d'abord je voudrais remercier la Région qui nous accueille aujourd'hui dans ses locaux.

Je voudrais maintenant saluer

- M. le Directeur de la DIRECCTE Occitanie : M. Lerouge
- Mesdames les Vice-Présidentes de la Région : Emmanuel Gazel et Florence Brutus.
- M. le Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault
- M. et Mme. Les représentants des partenaires sociaux
- Mme la représentante de la DRJSCS
- M. et Mme. Les représentants du monde associatif et sportif
- Les services de la Région et de l'État
- Les 30 GE présents aujourd'hui
- Et tous ceux qui se sont excusés

Je m'excuse d'ores et déjà pour ceux que j'aurais oubliés

Le contenu de mon intervention d'aujourd'hui a été un peu bousculé par un évènement récent. En effet le 16 avril dernier, le premier ministre a diligenté auprès du conseil économique, social et environnemental, une saisine sur « les groupements d'employeurs ». Dans ce cadre le CRGE Occitanie a été auditionné.

L'avis et le rapport, qui en a découlé, ont été validés, il faut le noter, à **l'unanimité** le 13 novembre dernier et transmis au gouvernement. Cette proximité de date avec notre forum, complètement fortuite, lui donne, de fait, un contexte et un éclairage qui va l'impacter.

En effet il est habituellement prévu que je vous présente l'activité du CRGE depuis notre dernier forum mais il m'a apparu plus important de vous parler des perspectives concernant le CRGE et le contexte national dans lequel il va évoluer. Donc, dans un premier temps je vous propose de visionner ensemble, la présentation faite par M. **Lenanker** du rapport et de l'avis émis par le CESE.

Diffusion du film

Ce film est en ligne sur YOUTUBE ainsi que l'intégralité des débats du 13 novembre dernier. Le rapport pour sa part est disponible sur le site du CESE.

Maintenant, je dirai, qu'enfin ; un gouvernement semble s'intéresser au dispositif GE. Sans préjuger des suites qu'il donnera à cet avis, il interpelle le CRGE sur bien des aspects :

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

22 Rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 Narbonne

09 67 08 04 53 - www.cрге-occitanie.fr

Je ne vais pas vous faire une restitution des 114 pages du rapport mais attirer votre attention sur quelques faits saillants. Je vous citerai seulement une partie du préambule :

Enoncer clairement les objectifs des groupements d'employeurs se résume bien souvent à se référer à une définition juridique. Mais cette formule originale d'emploi partagé est fondée avant tout sur l'initiative d'acteurs économiques qui mutualisent la création d'emplois et le risque qui lui est attaché pour répondre à leur besoin de main d'œuvre.

*Ce dispositif peut avoir des effets positifs sur le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires. **Il demeure néanmoins sous utilisé.***

Par ce projet le CESE se prononce clairement en faveur de la promotion de cet outil pour la croissance et l'emploi tout en engageant les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à prévenir les dérives susceptibles de l'altérer.

Si je vous cite ce passage, c'est qu'il résume, pratiquement, le contenu du rapport. Pour une fois, je ne la ferai pas modeste, car ce rapport, à mon sens, conforte les orientations du CRGE sur le dispositif GE.

En effet, depuis sa création en 2008 en Languedoc-Roussillon, le conseil d'administration du CRGE a défini quatre orientations qui guident son action :

- Répondre à sa seule et unique mission de création d'emplois pérennes en CDI par le dispositif GE. Un dispositif que nous voulons vertueux, c'est-à-dire une véritable multi mise à disposition, une qualité de l'emploi en CDI et favoriser le temps plein.
- Adopter une gouvernance paritaire au CRGE, garantie de sa neutralité dans le développement des projets qu'il suit ou accompagne
- Développer dans la mesure du possible une approche multisectorielle et territoriale du développement des GE
- Adopter dans la création ou l'accompagnement des GE un modèle économique qui garantit à court et moyen terme la pérennité de GE.

Ces orientations ont été reprises et validées en octobre 2016 lors de la création du CRGE Occitanie. Pour mettre en œuvre ces orientations le CRGE a développé quatre axes de travail que je mettrai en parallèle avec les 11 préconisations du rapport du CESE.

Axe 1 : **Promouvoir l'outil GE** :

Sur cet axe nous avons deux challenges à tenir en Région : faire connaître, positionner le CRGE Occitanie sur tout le nouveau territoire et continuer à promouvoir le dispositif Ge dans toute la région.

Cependant, depuis notre dernier forum, nous l'avons fait mais il nous reste encore un champ du possible à exploiter, tant le dispositif GE est méconnu et peu utilisé. Le forum de ce jour, au travers de la diversité de ces participants nous démontre

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

22 Rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 Narbonne

09 67 08 04 53 - www.cрге-occitanie.fr

que ce travail est en train de commencer à produire des résultats auprès des acteurs économiques et politiques de notre région.

Ainsi depuis notre dernier forum nous couvrons maintenant l'ensemble des secteurs professionnels grâce, en outre, à l'intégration des secteurs associatifs et sportifs au sein du CRGE dont je salue la mobilisation aujourd'hui.

J'en profite d'ailleurs pour excuser le Vice-Président de la Région en charge du sport, M. Kamel CHIBLI.

Notons que si le rapport constate la méconnaissance du dispositif, il ne propose pas grand-chose pour remédier à cela.

Axe 2 : Accompagner le développement et la consolidation des GE existants

Nous sommes actuellement en train de mettre en place avec la Région et l'État des dispositifs financiers sur deux temps forts de la vie d'un GE : l'accompagnement de sa création et de son développement.

Je peux affirmer que ce travail devrait produire ses effets dès 2019.

Dans les préconisations il ne s'agit que d'accompagner la création de GE par la mise en place d'un fond d'amorçage et de mutualisation de garantie professionnelle.

Axe 3 : Professionnalisation des GE

Pour ce faire nous travaillons autour de deux approches :

- Le partage d'expérience et de pratique via le club des GE du CRGE qui connaît un franc succès puisque nous avons 32 GE adhérents
- La formation des gestionnaires de GE et maintenant des dirigeants, pour qu'ils développent leur GE afin qu'ils prennent tous leur place dans le périmètre ou le secteur de leur activité.

Axe 4 : Observer l'emploi en GE en Occitanie

C'est un axe important pour évaluer le poids des GE en région.

Ainsi, nous avons mis en place cette observatoire des GE et de l'emploi en GE dont vous aurez une restitution toute à l'heure. Mais surtout, nous travaillons avec Pôle Emploi à la collecte des besoins d'emploi à temps partiel non pourvus qui pourront être mutualisés.

Cette connaissance nous a ainsi permis d'entamer un travail avec certains secteurs qui utilisent les contrats courts ou en CDD pour rechercher avec eux des solutions via l'outil GE.

Autant de chose que le rapport préconise et que nous **avons ou allons** mettre en place.

Comme vous pouvez le constater, l'action du CRGE et de ceux qui le soutiennent, sur bien des aspects, est précurseur de ce que propose le rapport. Mais je voudrais mettre l'accent maintenant sur deux préconisations

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

22 Rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 Narbonne

09 67 08 04 53 - www.cрге-occitanie.fr

Le rapport met l'accent sur la nécessité, que les pouvoirs publics travaillent sur les problèmes de mixité fiscale (freinant la faisabilité de création de GE multisectoriel). Nous avons remonté cette problématique aux pouvoirs publics depuis la création du CRGE en 2008, tout arrive.....

Par ailleurs il exprime explicitement la nécessité **que les branches professionnelles intègrent dans leur convention collective des clauses spécifiques GE**. Ce positionnement est important car il valide la position du CRGE Occitanie sur le sujet. Mon propos, n'est pas de dire que le CA avait raison mais de dire explicitement qu'une convention collective spécifique des GE n'est pas une bonne idée.

En effet cette convention collective aurait pour effet de tuer dans l'œuf toute possibilité de créer un GE multisectoriel de territoire comme nous le faisons actuellement en Lozère.

En effet, la Région nous a confié l'animation d'un des axes du Parlement de la Montagne sur : la déprécarisation des emplois saisonniers et la bi qualification par l'outil groupement d'employeurs.

J'en profite ici pour excuser Mme Aurélie Maillols, Vice-Présidente de la Région en charge de ce dossier qui nous a confié cette mission.

Cette expérimentation nous a permis de mettre autour de la table **tous, je dis bien tous** les acteurs économiques : publics et privés, associatifs et sportifs ainsi que l'agriculture pour réaliser ce projet.

Il est donc évident qu'une convention collective de GE ne sera pas adaptée et coupera toute possibilité de travailler **communément** au choix la convention la plus adéquate au projet.

De plus, je fais confiance aux partenaires sociaux pour qu'ils s'emparent du sujet GE, en adaptant leur convention collective de branche ou en concluant des accords d'entreprise si nécessaire.

Par ailleurs, ce projet expérimental devrait, aussi, nous servir à démontrer qu'un projet de GE multisectoriel est une solution pour créer de l'emploi et donc contribuer au développement économique **de tous les types de territoires**.

J'en profite ici pour excuser Mme Nadia Pellefigue Vice-Présidente de la Région sur le développement économique qui nous a accompagnée lors de la création du CRGE Occitanie en 2016. Eh oui nous ne sommes qu'un bébé de deux ans !

Je n'ai, naturellement, pas repris toutes les préconisations mais comme vous pouvez le constater, nous en pratiquons déjà une bonne part.

Pourtant il nous reste encore beaucoup de travail à faire : notamment autour de la création d'emplois et donc contribuer à la baisse du chômage important que connaît notre région. C'est pour cela que le CRGE continuera à développer son modèle **avec les valeurs qui lui sont siennes**, au service de cette cause.

Il faudrait maintenant que ce rapport soit suivi d'effet et nous y travaillerons.

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

22 Rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 Narbonne

09 67 08 04 53 - www.cрге-occitanie.fr

Comme je l'ai déjà dit, il nous reste encore beaucoup de travail dans cette vaste région, comme, en outre, le travail que nous a demandé la DIRECCTE sur la consolidation, par le dispositif GE, des associations impactées par la modification des contrats aidés.

Pour autant, **et je voudrais** très sincèrement remercier ici :

- Tous ceux qui nous accompagnent dans notre action :
État ; Région ; Départements ; Métropoles ; Agglomérations...
- Et tous ceux avec qui nous avons développé des partenariats au service de notre mission : l'agence régionale de développement AD'OCC, les chambres consulaires, la CRESS Occitanie et l'URIOPSS Occitanie, la fédération régionale des GEIQ, l'agence régionale de santé, la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitalier et d'Aide à la Personne : privé non lucratif), Pôle Emploi et les deux URSSAF, le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) et l'ARACT Occitanie avec qui nous allons finaliser la convention de partenariat toute à l'heure.

Je les remercie d'autant plus que Mme Pénicaud, Ministre du Travail, dans son discours introductif au CESE, a insisté sur le fait que le développement du dispositif GE doit s'appuyer sur les dispositifs régionaux existants.

C'est donc tout naturellement, que j'espère, que **tout ce que nous faisons ensemble en Occitanie**, puisse contribuer au développement du dispositif GE, donc à la création de richesse et d'emplois en région.

Je vous remercie

José RAZAFIMANDIMBY
Président du CRGE Occitanie

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

22 Rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 Narbonne

09 67 08 04 53 - www.cрге-occitanie.fr